



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 115 - 24.09.2015

En exercice ...26
Présents22
Votants26
Abstention0

**TOURISME & ECONOMIE
10.TOURISME**

**Désignation du membre du Conseil Communautaire
appelé à représenter l'EPCI au sein du Conseil
d'Administration de Charente Maritime Tourisme**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 24 septembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015115-DE
Reçu le 24/09/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 115 - 24.09.2015

En exercice ...26
Présents22
Votants26
Abstention0

TOURISME & ECONOMIE 10.TOURISME

Désignation du membre du Conseil Communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Conseil d'Administration de Charente Maritime Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment son article 5.1 relatif à la promotion du tourisme sur l'ensemble du territoire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Considérant que les statuts de Charente Maritime Tourisme, approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2015, prévoient que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale disposent chacun d'un siège de droit, il convient de désigner un membre du Conseil Communautaire pour représenter la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sein du Conseil d'Administration de Charente Maritime Tourisme,

Considérant que la désignation du membre du Conseil Communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein de Conseil d'Administration de Charente Maritime Tourisme peut avoir lieu au scrutin public si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de désigner Madame Marlyse PALITO pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Charente Maritime Tourisme.**

Affichée le : 25 septembre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20150924-D2015115-DE
Reçu le 24/09/2015